

## Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

### Décret 898-2005, 4 octobre 2005

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la Rencontre provinciale-territoriale conjointe des ministres responsables de l'Éducation, du Marché du travail et des Finances sous la présidence des premiers ministres de l'Ontario et du Québec qui aura lieu à Québec, le 6 octobre 2005

ATTENDU QU'une Rencontre provinciale-territoriale conjointe des ministres responsables de l'Éducation, du Marché du travail et des Finances sous la présidence des premiers ministres de l'Ontario et du Québec aura lieu à Québec, le 6 octobre 2005;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information :

QUE le premier ministre dirige la délégation québécoise à la Rencontre provinciale-territoriale conjointe des ministres responsables de l'Éducation, du Marché du travail et des Finances qui se tiendra à Québec, le 6 octobre 2005;

QUE la délégation soit composée, outre le premier ministre, de :

— monsieur Jean-Marc Fournier, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

— madame Michelle Courchesne, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

— monsieur Michel Audet, ministre des Finances;

— monsieur Benoît Pelletier, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information;

— monsieur Hugo D'Amours, adjoint exécutif et attaché de presse, cabinet du premier ministre;

— monsieur Mario Lavoie, conseiller spécial, cabinet du premier ministre;

— monsieur Michel Boivin, sous-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

— monsieur Jean Houde, sous-ministre des Finances;

— monsieur Camille Horth, secrétaire général associé aux affaires intergouvernementales canadiennes;

— monsieur Jacques Duguay, sous-ministre adjoint à l'Emploi et à la Solidarité sociale;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

45105

Gouvernement du Québec

### Décret 899-2005, 4 octobre 2005

CONCERNANT l'établissement d'un programme d'aide financière spécifique relatif au risque de glissements de terrain menaçant l'entreprise C.L. Débosselage inc., dans la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 101 de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3), le gouvernement peut établir, en y fixant les conditions d'admissibilité, les barèmes et les modalités de versement, des programmes d'indemnisation ou d'aide financière spécifiques à un sinistre, à un autre événement qui compromet la sécurité des personnes ou à l'imminence de l'un de ces événements, pour répondre, le cas échéant, aux besoins particuliers de la situation;

ATTENDU QUE des glissements de terrain, causés par le dégel et les pluies abondantes du mois d'avril 2005, se sont produits dans le talus situé derrière le garage appartenant à l'entreprise C.L. Débosselage inc., sis au 1418, rue Principale, dans la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François;